

Rappel aux Etudiants Stages Obligatoires d'été

Les étudiants concernés par les stages d'été obligatoires doivent suivre la procédure expliquée sur le site de l'ISBS : *(Stages/PFE : déroulement des stages obligatoires)*

<http://www.isbs.rnu.tn/fra/pages/429/D%C3%A9roulement-des-stages-Obligatoires>

➔ Les Documents à rendre au bureau du secrétariat de la direction de stage (**Bureau de Mr Mahmoud MAKNI**), à la fin du stage :

Licence Ingénierie des Procédés Industriels :

- Les étudiants en 1^{ère} Année : *(Journal et Attestation de stage)*
- Les étudiants en 2^{ème} Année. *(Journal, Rapport de stage, et une Attestation de stage)*

Licence Sciences et Technologies Alimentaires :

- Les étudiants en 2^{ème} Année : *(Journal et Attestation de stage)*

La date limite de dépôt de ces documents, sera notifiée sur le site de l'ISBS.